

Démarche **COMPETENCES** en IUT

Département Mesures Physiques

Fiche de définition

à destination des étudiants et des tuteurs en entreprise

Contexte et objectifs

L'évolution des environnements professionnels et des métiers nous a amené à proposer aux étudiants une démarche réflexive leur permettant de construire progressivement leur projet professionnel en adéquation avec leur projet personnel.

Cette démarche s'appuie sur un outil intitulé : le « Portefeuille d'Expériences et de Compétences » (PEC : www.pec-univ.fr).

Cette démarche a pour objectifs :

- l'identification des compétences mobilisées lors des différentes expériences personnelles, universitaires et professionnelles auxquelles les étudiant-e-s ont été confrontés ;
- l'actualisation, la valorisation, et la communication de ces compétences lors de la recherche de stage, d'emploi, ou de formation complémentaire ;
- l'évolution de leur compétence professionnelle en s'appuyant sur le repérage des difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration élaborées en situation.

Initier les étudiants à gérer ce Portefeuille d'Expériences et de Compétences dès leur entrée à l'IUT, c'est les préparer à réussir leur insertion professionnelle et les sensibiliser à la démarche qu'ils seront amenés à utiliser tout au long de leur parcours professionnel pour mieux piloter leur trajectoire.

Travail à réaliser par l'étudiant

Le stage est un élément important de la formation. Il est, pour l'étudiant, la première expérience professionnelle associée à la spécialité « Mesures Physiques »

L'étudiant repérera les différentes compétences qu'il a mises en œuvre dans ce contexte et les intégrera dans son argumentaire emploi.

Il doit :

- 1- **tenir quotidiennement** un carnet de bord dans lequel seront consignées les différentes activités réalisées, les résultats, les ressources utilisées, l'identification et l'autoévaluation¹ des compétences mobilisées, le contexte de réalisation (seul ou en équipe) et les modalités² d'acquisition des compétences ;
- 2- **faire la synthèse hebdomadaire** de ce qui a été réalisé, en lien avec les objectifs définis pour la semaine, repérer les difficultés et les pistes d'amélioration ainsi que les apports pour le stagiaire. Le stagiaire devra envisager les objectifs prévisionnels pour la semaine suivante ;
- 3- **faire parvenir**, après validation du maître de stage entreprise, ce document chaque lundi matin avant 12 h à l'enseignant tuteur du département. Ce document permet le suivi du stage par le tuteur enseignant, il sert aussi à préparer le « bilan intermédiaire » lors de la visite de l'enseignant ;

¹ 1 Notion 2 Application 3 Maîtrise 4 Expertise

² déjà formé, autoformation, formation dans le cadre du stage

- 4- **avant la fin du stage, effectuer le bilan** des compétences mobilisées et leur niveau d'acquisition avant et après le stage. Remplir le tableau intitulé « Bilan de compétences utilisées lors du stage » (déposé sur le site « stage département Mesures Physiques ») et confronter votre analyse avec votre tuteur entreprise ;
- 5- **joindre** au fascicule « bilan personnel et professionnel » le **CV AVANT** le stage et le **CV APRES** le stage en valorisant les compétences acquises lors du stage ;
- 6- **rédigier** une feuille de synthèse retraçant son parcours et son projet. Il présentera son évolution depuis son entrée en première année (motivation, évolution du projet professionnel, cf. feuille de synthèse du port-folio PPPE du S1) et ce qu'il envisage de faire après le DUT (quelle poursuite d'études ou insertion professionnelle, etc.) en argumentant ses choix ;
- 7- **rassembler ces documents** dans un rapport intitulé « Bilan personnel et professionnel ».

Missions du tuteur en entreprise

Afin que le stage se déroule de manière satisfaisante pour toutes les parties concernées, il convient que l'étudiant assure au mieux les activités qui lui sont confiées à la fois par l'entreprise et par le département Mesures Physiques dans le cadre de la formation DUT. Afin de clarifier et contractualiser la relation étudiant/tuteur-entreprise/enseignant tuteur-IUT, cette démarche nous a conduits à préciser le rôle du tuteur-entreprise.

Son rôle :

- 1- **valider hebdomadairement** les activités consignées par l'étudiant dans son carnet de bord ;
- 2- **porter un retour** sous forme de feed back constructif pour aider l'étudiant à **construire** ses compétences professionnelles, en remplissant la colonne dédiée (évaluation du tuteur en entreprise dans le bilan des compétences utilisées lors du stage). La double évaluation, par l'étudiant lui-même et par le tuteur en entreprise, doit être l'occasion d'amorcer une discussion/bilan en fin de stage pour valider le niveau d'acquisition des compétences mobilisées et les améliorations envisageables ;
- 3- **remplir** la grille d'évaluation qui lui sera adressée par le département au cours du stage. Cette grille fait partie de l'évaluation et compte pour plus d'un tiers de la note finale de stage.
- 4- **Etre membre du jury de la soutenance**, sous réserve de sa disponibilité.

Le département Mesures Physiques de l'IUT de Toulouse tient à remercier chaleureusement ses partenaires industriels, qui lui témoignent toute leur confiance et contribuent à la professionnalisation de ses étudiants en les recevant en stage dans leur organisation. Par leur versement au titre de la taxe d'apprentissage, certaines entreprises fournissent également une contribution indispensable au développement de l'établissement et au maintien de la qualité de ses formations.

Si vous souhaitez nous apporter votre soutien, pour la première fois ou pour une année supplémentaire, nous vous rappelons que vous pouvez faire un versement au titre de la taxe d'apprentissage selon les taux correspondants aux catégories B et C du barème (cadres moyens et cadres supérieurs), par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) en indiquant l'adresse suivante :

I.U.T. A PAUL SABATIER
Département MESURES PHYSIQUES
A l'attention de M. Benoît CHAMPIN
115C, route de Narbonne BP 67701
31077 TOULOUSE CEDEX 4

en précisant que la taxe est versée pour l'équipement pédagogique du département Mesures Physiques.